

De surcroît, que nous évoluons au sein d'une entreprise privée, d'une association, ou auprès d'un particulier-employeur (et rémunéré ainsi en CESU), nous sommes soumis à trois conventions collectives différentes, les rémunérations et les droits sont différents, alors que nous effectuons exactement le même travail. « Diviser pour mieux régner » comme le dit l'adage.

Les réformes successives du droit du travail (El Khomri ou Ordonnances Macron...) ne font qu'aggraver notre situation en nous privant de la médecine du travail, en créant une modulation du temps de travail... sur trois ans, en payant moins cher les heures complémentaires, en nous excluant en partie de l'application du Code du travail, en rognant sur la reconnaissance de notre pénibilité au travail...

Il nous faut du changement, dès maintenant !



**en 2018 ON
S'ORGANISE !**

www.cnt-so.org

Avec la CNT-SO, nous revendiquons :

- Une reconnaissance effective de nos métiers, associée à une augmentation significative de nos rémunérations,
- Un plan de lutte pour l'amélioration réelle de nos conditions de travail qui permettent d'endiguer de façon significative accidents et maladies professionnelles,
- Le paiement de l'ensemble de nos frais de déplacements,
- Une même convention collective avec des droits communs, selon le principe du mieux disant,
- Des droits liés au statut et non à l'employeur, pour éviter les conséquences du pluri-employeur et du mandataire,
- Un renforcement de la sécurité sociale et de son financement afin d'assurer une prise en compte correcte de la dépendance qui assure dignité aux personnes en perte d'autonomie et à nous-même qui les accompagnons.

ud69@cnt-so.org / 07.70.25.12.95

Prendre contact / adhérer :



Nom / Prénom :

Profession / Entreprise :

Adresse :

Téléphone / E-mail :

Coupon adhésion à renvoyer à :

**CNT-Solidarité Ouvrière - 8, rue Paul Lafargue
69100 Villeurbanne**